



SIAEPA DE LA REGION DE SAULT

Rapport annuel Prix et Qualité du Service public

Assainissement collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

- I. CARACTERISATION DU TERRITOIRE DESSERVI**
 - 1. Présentation du territoire desservi
 - 2. Mode de gestion du service
 - 3. Estimation de la population desservie
 - 4. Nombre d'abonnés
 - 5. Volumes facturés
 - 6. Autorisations de déversements d'effluents industriels
 - 7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert
 - 8. Ouvrages d'épuration des eaux usées
 - 8.1 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

- II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE**
 - 1. Modalités de tarification
 - 2. Facture type
 - 3. Recettes

- III. INDICATEURS DE PERFORMANCE**
 - 1. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation
 - 2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif
 - 3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

- IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**
 - 1. Montants financiers
 - 2. État de la dette du service
 - 3. Amortissements

- V. DONNEES ECONOMIQUES ET ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**
 - 1. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - 2. Echéanciers de paiement
 - 3. Abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

- VI. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2022**

I. CARACTERISATION DU TERRITOIRE DESSERVI

1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault administre le service de l'assainissement collectif au niveau intercommunal pour les communes suivantes : SAULT, AUREL, MONIEUX, SAINT TRINIT, SAINT CHRISTOL et FERRASSIERES (26).

Diverses compétences sont liées au service (dont certaines par le biais du délégataire) :

- Collecte
- Transport
- Dépollution
- Contrôle de raccordement
- Élimination des boues produites
- Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement (à la demande du propriétaire)

2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en affermage par la société SADE Exploitation SUD-EST (VEOLIA EAU) en vertu d'un contrat d'une durée de 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013 et s'achève le 31 décembre 2022.

3. Estimation de la population desservie

Est considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif a desservi 3 406 habitants au 31/12/2022

Cette estimation, faite par le délégataire, inclut la base militaire dans la population de Saint Christol d'Albion alors que celle-ci exploite elle-même son réseau d'assainissement collectif ainsi que sa station d'épuration.

4. Nombre d'abonnés

Les abonnés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'assainissement collectif compte 1 302 abonnés au 31/12/2022 (1 298 en 2021)

5. Volumes facturés

Le volume facturé aux abonnés, qui correspond à l'effluent collecté sur le périmètre du service, était de 104 591 m³ pour l'année 2022 (103 964 m³ en 2021)

6. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique était de 0 au 31/12/2022.

7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'assainissement collectif était de 33,702 km au 31/12/2022 (33,517 km en 2021)

8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 8 stations de traitement des eaux usées.

COMMUNES	STATION D'EPURATION	CAPACITE
AUREL	<ul style="list-style-type: none">1 station au village, construite en 19921 station au hameau des Crottes, construite en 2010	150 EH 120 EH
FERRASSIERES	<ul style="list-style-type: none">1 station, construite en 2018 (roseaux)	120 EH
MONIEUX	<ul style="list-style-type: none">1 station, construite en 2001	400 EH
SAINT CHRISTOL	<ul style="list-style-type: none">1 station, construite en 1989 (en cours de réhabilitation)	900 EH
SAINT TRINIT	<ul style="list-style-type: none">1 station, construite en 1998 (réhabilitation en 2014 - roseaux)	80 EH
SAULT	<ul style="list-style-type: none">1 station au village, construite en 1966 (Réhabilitation traitement tertiaire en 2006)1 station au hameau de Saint Jean, construite en 2002	1300 EH 120 EH

8.1 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

	2021 en tMS*	2022 en tMS*
STEP D'AUREL VILLAGE	0,03	0
STEP D'AUREL LES CROTTES	0,035	0
STEP DE FERRASSIERES	0	0
STEP DE MONIEUX	0,11	0
STEP DE SAINT CHRISTOL**	0.0	17,7
STEP DE SAINT TRINIT	0	0
STEP DE SAINT JEAN	0,065	0
STEP DE SAULT	4,7	5,7
TOTAL	5,21	23,4

*Tonnes Matières Sèches

**Les boues de la Step de Saint Christol sont stockées dans un géotube d'où l'absence d'évacuation

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification

La facture comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

TARIFS	Au 01/01/2022
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement	8,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	
DE 0 A 120 M ³	0,46 €
PART DU DELEGATAIRE	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement	30,12 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	
De 0 à 120 m ³	0,9530 €
TAXES ET REDEVANCES	
Taxes	
Taux de TVA	10 %
Redevances	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³

2. Facture type

FACTURE TYPE	Au 01/01/2022 en €
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part fixe annuelle	8,44
Part proportionnelle	55,20
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	63,64
PART DU DELEGATAIRE	
Part fixe annuelle	30,12
Part proportionnelle	114,36
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	144,48
TAXES ET REDEVANCES	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00
TVA	22,61
Montant taxes et redevances pour 120 m ³	40,61
Total	250,05
Prix TTC au m³	2,08

3. Recettes

	2021	2022
EXPLOITANT Recettes liées à la facturation du service -	123 795	141 765
Part de la COLLECTIVITE	53 138	58 277
Redevances Agence de l'Eau	13 691	16 909
TOTAL	190 624	216 951

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de 100 %.

2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisés, même si un élément de canalisation a été remplacé.

En 2022, il n'y a eu aucun renouvellement des réseaux (comme en 2021), le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est de 0%.

3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements, et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.



	Barème	Valeur ICGPR
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux	10	10
VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points décomptés uniquement lorsque la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		62%
VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP.252, VP.253 et VP.254 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	11
VP.255 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
TOTAL PARTIES A ET B	45	37

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points décomptés uniquement lorsque 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		
VP.256 - Existence d'information géographique mentionnant l'altimétrie des canalisations	15	0%
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	Non
VP.258 - Inventaire annuel des pompes et des équipements électromécaniques	10	Non
VP.259 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	Non
VP.260 - Localisation des autres interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	Non
VP.261 - Définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	Non
VP.262 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	Non
TOTAL FINAL	120	37

Calculé sur un barème de 120 points, la valeur de cet indice pour l'année 2022 est identique à 2021 soit 37.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice

Travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service ou d'un bon de commande *PAR LE SIAEPA* en 2022 :

Objet des travaux	Montant HT
Fourniture et pose d'un géotube step de St Christol	1 600,00€
Réhabilitation totale de la step de St Christol d'Albion	21 210,95 €
Renouvellement de la chasse à auget de la step des crottes-Aurel	5 700,00 €
Déplacement du réseau des eaux usées parcelle 1126-St Christol	15 852,00 €
Maîtrise d'œuvre : assainissement EU du hameau de La Loge-Sault	5 566,77 €
TOTAL	49 929,72 €

Travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service ou d'un bon de commande *PAR LE DELEGATAIRE* en 2022 :

Objet des travaux	Montant HT
Renouvellement équipements électromécaniques	4 067,00 €

2. État de la dette du service

<u>EMPRUNTS LIES EXCLUSIVEMENT A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT</u>		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31/12/N (capital restant dû en €)		26 622,85 €	2 400,00 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	30 866,04 €	24 222,85 €
	En intérêts	1 977,00 €	876,64 €
<u>EMPRUNTS LIES A DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'AEP</u>			
Encours de la dette au 31/12/N (capital restant dû en €)		440 570,53 €	424 256,17€
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	15 969,17 €	16 314,36 €
	En intérêts	9 730,23 €	9 385,04 €

3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements AC

- des biens était de 50 524,92 €
- des subventions était de 112 633,70 €

V. DONNEES ECONOMIQUES ET ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

	2021	2022
Taux d'impayés	4,94 %	3,08 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	37 216	32 043
Montant facturé N-1 en € TTC	753 645	1 040 689

Pour rappel, le taux d'impayés est calculé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente et correspond aux retards de paiement (services AEP et AC confondus).

La loi BROTTE du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation.

Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataire, collectivité, ...)

2. Echéanciers de paiement

26 échéanciers de paiement ont été ouverts en 2022 contre 17 en 2021 (services AEP et AC confondus).

3. Abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

Des dispositifs adaptés ont été mis en place pour les usagers rencontrant des difficultés à payer les factures :

- facilité de paiements pour les abonnés dont les difficultés sont temporaires
- partenariat avec les services sociaux pour les abonnés en situation de précarité
- application du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement Départemental pour les foyers en grande difficulté financière.
-

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à 522 € (services AEP et AC confondus).

VI. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2022

• STEP DE SAINT CHRISTOL

De nombreuses études préparatoires et analyses complémentaires ont été nécessaires afin que la DDT donne un avis favorable pour la construction de la nouvelle station d'épuration fin 2021. De ce fait, l'opération n'a pu être engagée qu'en novembre 2022 (au lieu de 2020 comme inscrit dans le programme des travaux du « contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale 2020-2022 » signé avec l'Agence de l'Eau notamment et a généré un retard considérable dans le calendrier des travaux.

En attendant, une évacuation des géotubes a été réalisée d'où l'augmentation des tonnages de boues évacuées cette année.

• STEP DE SAULT

Comme chaque début d'année, le bilan d'analyse du mois de janvier 2022 montre une non-conformité liée à des charges importantes et un effluent peu biodégradable. Les enquêtes du délégataire Véolia n'ont pas permis de parvenir à une conclusion.

La station d'épuration de Sault est également inscrite au programme « contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale 2020-2022 » pour une réhabilitation complète (prévue courant 2021). Sa vétusté - construite en 1966 - et sa capacité restreinte pour recevoir les eaux usées supplémentaires issues du futur raccordement du Hameau de La Loge en faisait la priorité N°2 du calendrier. Or, outre le décalage des travaux de rénovation de la step de St Christol, le Conseil Départemental de Vaucluse a planifié la réfection de la RD 942 qui traverse le Hameau de La Loge en mai 2023. Par conséquent, la priorité est donnée à l'implantation du réseau de collecte et de transport des eaux usées du Hameau pour 2022.

La construction de la station d'épuration de Sault doit être reportée en 2024. Un courrier sollicitant la prolongation de la durée du contrat ZRR 2020-2022 devra être émis auprès de l'Agence de l'Eau.

Toutefois, le dossier Loi sur l'Eau est en cours de rédaction.

- STEP D'AUREL

Dans son RAD 2022, Véolia renouvelle sa suggestion de mettre en place un dégrillage avant le décolmatage des drains ainsi que des martelières en tête de chaque drain afin de pouvoir les permuter.

De plus, la DDT préconise la réfection de l'accès à l'exutoire et de modifier l'arrivée de la sortie station pour prévenir toute stagnation d'eau.

- STEP D'AUREL LES CROTTES

Le remplacement de la chasse à auget de la station a été réalisé. Cependant, Véolia informe rencontrer des difficultés avec les flexibles d'alimentation de la chasse. Ceux-ci se percent régulièrement entraînant un mauvais fonctionnement de l'organe et l'absence de bâchés

- STEP DE MONIEUX

Le filtre à pouzzolane est dégradé (colmatage). Véolia conseille le remplacement complet de la charge ainsi que de la grille de maintien.